

# Le MR dégage son plan pour restructurer Publifin

ÉNERGIE Les libéraux veulent freiner la diversification de l'intercommunale liégeoise

- Le MR wallon dépose trois propositions suite à l'affaire Publifin.
- Le parti veut empêcher l'intercommunale d'à la fois produire de l'électricité et gérer le réseau.
- Ce qui implique une réorganisation du groupe.

Is sont les premiers à sortir du bois, les libéraux. Le groupe MR au parlement wallon vient en effet de déposer trois propositions de décret. Officiellement, on n'y parle que de modifier les décrets « gaz » et « électricité ». Mais entre les lignes, les textes déposés tracent les contours d'une petite révolution spécialement destinée à l'intercommunale liégeoise Publifin.

Certes, les propositions libérales ne concernent que l'activité de distribution de gaz et d'électricité de Publifin. Mais elles créent certaines incompatibilités qui pourraient avoir un impact sur tout le reste du groupe. Certes, le MR est dans l'opposition en Wallonie, et la majorité PS-CDH peut envoyer les propositions aux oubliettes. Mais ces propositions ne sont pas anodines pour autant. Car elles sont signées Pierre-Yves Jeholet, figure du MR liégeois, également bourgmestre de Herve et... actionnaire de Publifin.

**1 Vers une séparation des métiers.** La première suggestion des libéraux est simple : « Limiter les GRD (gestionnaires de réseau de distribution, NDLR) à leur seul métier de distributeur d'électricité et/ou de gaz. Les GRD ne pourront donc plus - soit directement soit indirectement - être actifs dans d'autres secteurs d'activité comme, par exemple, le secteur de la production d'énergie. »

Publifin n'est pas nommément citée. Ni Resa, sa filiale où sont logés les réseaux gaz/élec. Mais ces deux entités sont clairement visées par cette proposition. Car l'autre grand gestionnaire de réseau wallon, Ores, n'a pas d'autre activité que la gestion de son réseau.

Chez les Liégeois de Publifin, c'est différent. À côté de Resa, ils ont investi dans l'éolien. Donc dans la production d'élec-

tricité. L'intercommunale détient également des participations dans l'énergéticien EDF Luminus. Certes, ces activités sont logées dans d'autres filiales du groupe et ne sont pas liées directement à Resa. Mais le MR ne veut plus de cela.

Dans la proposition des bleus, toute « filiale » ou « entreprise tierce appartenant au même groupe » est interdite de

se consacrer à un autre métier énergétique que la gestion du réseau. Si ce texte est voté tel quel (ce qui est loin d'être gagné), l'intercommunale liégeoise serait donc face à un dilemme : se séparer de son réseau ou renoncer à ses autres activités énergétiques.

Il ne s'agit pas d'une simple posture idéologique des libéraux. Par cette réforme, ils espèrent « éviter d'éventuelles

confusions d'intérêts ». Prenons un exemple simple : à Liège, deux parcs éoliens font une demande pour être raccordés au réseau de Resa. Le premier appartient à un privé. Le second au groupe Publifin. Le gestionnaire de réseau Resa sera-t-il « totalement indépendant lorsqu'il analysera la demande de sa société sœur pour un raccordement au réseau ? », s'interroge le MR. « On ne peut exclure totalement une quelconque pratique discriminatoire » dans le chef de Resa. D'où la séparation claire et nette des métiers souhaitée par les Bleus.

**2 Finis les cumuls.** Dans la même logique, les libéraux veulent imposer l'indépendance des dirigeants du gestionnaire de réseau. Autrement dit, le dirigeant d'un GRD ne pourrait plus cumuler ce poste avec un autre mandat dans le secteur de l'énergie.

Une fois de plus, le groupe Publifin est ici dans le collimateur. Aujourd'hui, le patron Stéphane Moreau siège par exemple à la fois chez Nethys (qui développe certaines activités de production d'énergie), chez EDF Luminus et chez Resa (le gestionnaire de réseau). Un cumul jugé incompatible par le MR, qui veut donc imposer à Stéphane Moreau de renoncer à Resa en gardant les autres mandats. Ou de faire l'inverse.

Ce cumul peut en effet poser problème, car les intérêts d'un producteur d'électricité ne convergent pas toujours avec ceux d'un gestionnaire de réseau.

Prenons l'exemple d'un gestionnaire de réseau forcé d'imposer l'arrêt d'un parc éolien pour éviter toute surcharge sur le réseau. Le producteur éolien cherchera à

obtenir la plus grosse indemnité de dédommagement pour cet arrêt, alors que le gestionnaire de réseau cherchera à déboursier le moins. Alors comment défendre ces deux intérêts en parallèle ?

Notons que Stéphane Moreau n'est pas le seul concerné par la proposition libérale. Dominique Drion, André Gilles, Pol Heyse, Georges Pire et d'autres cumulent un mandat d'administrateur chez Resa avec d'autres mandats « énergétiques » chez Nethys, Elicio et/ou EDF Luminus. Un grand coup de décumul serait donc nécessaire, à Liège, pour assurer l'indépendance du conseil d'administration de Resa.

**3 Pas de subsidiarité croisée.** On l'a écrit à de nombreuses reprises : les réseaux de gaz et d'électricité sont la vache à lait du groupe Publifin. Logés dans Resa, ils génèrent une bonne partie des bénéfices du groupe. Et ils ont également permis à l'intercommunale de lever 500 millions d'euros en juillet dernier auprès des banques. Or ces montants sont réutilisés par les Liégeois pour investir dans des activités ultra-concurrentielles (la presse, les assurances...).

Le MR veut dès lors « interdire toute forme de subsidiarité croisée entre l'activité régulée d'un gestionnaire de réseau de distribution et une activité non régulée ». Un concept qui n'est pas vraiment neuf. Le décret électricité prévoit déjà qu'il n'y ait « aucune subsidiarité croisée entre les activités de gestion des réseaux électrique et gazier et les autres activités ». Mais le concept de « subsidiarité croisée » n'est pas clairement défini.

Selon le régulateur, il se limite à véri-

fier que Resa ne répercute aucun frais non lié aux réseaux dans les factures de gaz et d'électricité. Mais ceci n'empêche a priori pas Resa de lever 500 millions grâce à son réseau, et de faire remonter cette somme vers Nethys pour que la société investisse dans des activités concurrentielles. D'où l'idée libérale d'empêcher cela aussi, en élargissant le principe de « subsidiarité croisée ». ■

XAVIER COUNASSE

## AU MENU

### Les ténors liégeois débarquent

Pas question de vacances de Pâques pour la commission d'enquête Publifin. Elle poursuit ses auditions à un train d'enfer cette semaine. Ce jeudi, place à quatre ex-administrateurs de Publifin. Pour ne pas faire de jaloux, il y en aura un par parti : Pierre Stassart (PS), Virginie Defrang-Firket (MR), Didier Hamers (CDH) et Marc Hody (Ecolo).

Mais tous les regards sont tournés sur les auditions de

vendredi. Là, ce sont les patrons des fédérations politiques liégeoises qui débarquent. Ceux qu'on suspecte d'avoir négocié la création des comités de secteur contestés en 2013. Et d'avoir placé leurs pions dans ces comités. Sont attendus Willy Demeyer (PS), Daniel Bacquelaine (MR), Dominique Drion (CDH) et Christian Noiret (Ecolo). Et comme le programme ne semblait pas encore assez chargé, la commission d'enquête a décidé de faire revenir, pour la troisième fois en deux mois, l'ex-président de Publifin André Gilles (PS). Parce que tel est son bon plaisir.

X.C.



Depuis le début de l'affaire Publifin, *Le Soir* a recensé un nombre très élevé de questions troublantes. Nous publions sur notre site les questions auxquelles nous avons obtenu réponse, celles pour lesquelles nous disposons d'éléments de réponse et celles restées sans réponse.

Au fil des séances de la commis-

sion d'enquête, nous tentons d'actualiser cette liste de réponses, de plus en plus complète. Mais certaines zones d'ombre demeurent.

La commission d'enquête garde donc toute sa justification, tout comme les propres investigations des journalistes de ce pays.

#### ENTRETIEN

##### « Stop à la diversification »

Pierre-Yves Jeholet est chef de file du MR wallon. Il revient sur les propositions déposées par son groupe. Vous voulez renforcer l'indépendance de Resa. Il n'est donc pas question d'une fusion avec Ores, comme en rêve Paul Magnette ?

*Ce n'est pas Paul Magnette qui décide. Ce sont les actionnaires communaux. Cela peut paraître idyllique de n'avoir qu'une seule structure wallonne de distribution de gaz et d'électricité. Mais l'exercice a ses limites. La fusion de huit intercommunales en Ores date de 2013 et n'a toujours pas été digérée. Ensuite, une fusion nécessite une véritable réflexion sur les tarifs, car les tarifs de Resa sont aujourd'hui inférieurs à la moyenne. Il faut également examiner si Resa a*

*suffisamment investi dans son réseau.*

*Les questions sont nombreuses. Il faut étudier cela avec sérénité. Tous les scénarios sont possibles.*

**Vous voulez contraindre Publifin à choisir entre son réseau et la production d'électricité. Cela va à l'encontre des projets du groupe...**

*Je ne crois pas que l'on peut traiter le problème Publifin sans renforcer la séparation des métiers dans le reste du groupe. En particulier pour le métier de gestionnaire de réseau.*

*Quand on voit les enjeux de ce secteur, il me semble que la tâche est suffisamment lourde et importante pour s'y cantonner, sans chercher à tout prix à aller voir ailleurs. Il n'y a pas lieu de se lancer dans une course à la diversification des revenus. C'est aussi pour cela qu'on veut empêcher la subsidiation croisée. Les communes ont perdu un peu le contrôle des choses chez Publifin. Nos réformes visent à rendre aux associés publics la jouissance de leurs actifs.*

X.C.